



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sécurité des usagers

Question écrite n° 74687

### Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le développement de la vidéosurveillance dans nos transports publics. Entre 1999 et 2001, 1 400 autobus et véhicules de transports collectifs ont été équipés de vidéosurveillance. Il a été décidé en 2002 d'appliquer un programme d'équipements en vidéosurveillance dans les gares et les stations RATP. La mise en oeuvre de ce programme doit se poursuivre jusqu'en 2007. Il souhaiterait donc savoir si l'actuel gouvernement poursuit l'application de ce dispositif et s'il sera achevé à la date prévue.

### Texte de la réponse

À la RATP, la mise en place d'un système de vidéo-protection en vue de sécuriser les transports et de lutter contre la menace terroriste s'est opérée à partir des années 2000. Ce système, dont l'installation sera achevée fin 2007, permet au poste de commande (PC 2000) de disposer en temps réel de toutes les images. La capacité de stockage du système permet de conserver ces dernières pendant une période de quinze jours aux fins d'analyse. Les données peuvent être mises à la disposition de la police si la situation le nécessite. Sur le réseau ferré, près de 2 500 caméras seront raccordées à la fin 2005 au PC 2000 avec une capacité d'enregistrement local de trente-six heures. Suite à la demande du Gouvernement de juillet 2005 de renforcer les dispositifs anti-terroristes, la RATP procédera à une accélération du programme du déploiement susmentionné ainsi qu'à l'installation d'équipements de vidéosurveillance supplémentaires qui permettront de visualiser l'intégralité des flux de voyageurs entrant et sortant dans le domaine d'exploitation de la RATP. En outre, la capacité d'enregistrement des matériels sera portée à soixante-douze heures. Le nombre de caméras installées et reliées au PC 2000 sera enfin porté à 6 000 à la fin 2007. Enfin, sur le réseau BUS, 17 000 caméras avec enregistrement continu d'une capacité de huit heures seront installées à fin 2005, ce qui correspond à la totalité du parc de bus. Dans le cadre des dispositifs antiterroristes décidés par le Gouvernement, le système de télésurveillance des espaces BUS à partir du PC 2000 sera renforcé, d'ici à fin 2007, de 500 caméras supplémentaires, à répartir dans les gares routières, avec une capacité d'enregistrement en local de trente-six heures.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74687

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 octobre 2005, page 9159

**Réponse publiée le** : 17 janvier 2006, page 596